



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 11 juillet 2017

Bureau de la  
communication  
interministérielle

**COMMUNIQUÉ**

N°06-07/17/Cab/Com

## **Elections à la CCIG Déclarations de candidature**

Suite à la publication de l'arrêté de convocation des électeurs, le préfet de la région Guyane a signé l'arrêté relatif au dépôt des candidatures.

En exécution de cet arrêté, les candidatures pourront être déposées auprès du service des élections entre le mercredi 12 juillet et le mercredi 19 juillet 2017 à 12h00.

Les candidats sont encouragés à prendre rendez-vous par écrit à l'adresse suivante : [berge@guyane.pref.gouv.fr](mailto:berge@guyane.pref.gouv.fr).

Le service sera ouvert tous les jours, à l'exception des jours chômés, aux heures normales d'ouverture au public.

L'ensemble des documents nécessaire à la préparation du dossier de candidature est en train d'être mis en ligne sur le site internet.